



LAURENAN

LAURENAN

LAORNAN

Bulletin Municipal n° 19 - Juin 2024

LAURENAN  **VENDREDI**
22  **7 JUIN**

**LAURN'EN
FEST**

DES 19 H **GRATUIT**

HOP HOP HOP CREW • SMOOTH MOTION
BAD-OBSSESSION • EMYL FARMER • SKILABEZ
LA MAISON DU MIX • ECOLE DU NINJAMAN


Lef
Laur'n'en fête

SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 Février 2024

P 03

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE

- ❖ Lotissement « Hameau de la Forge » P 10
- ❖ Cérémonie du 8 mai 2024 P 11
- ❖ Election Européenne P 11
- ❖ Mission argent de poche P 11
- ❖ Décoration de Pâques P 11
- ❖ Nettoyage du cimetière P 11
- ❖ Composteur P 11
- ❖ Accueil des nouveaux habitants P 12
- ❖ Concours maisons fleuries P 12
- ❖ Incivilités P 12

➤ ECOLE RPI DU NINIAN

- ❖ Permis piétons P 12
- ❖ Vélodrome P 13
- ❖ La maison en danger P 13

➤ APE

- ❖ Fête des écoles P 13

➤ MEDIATHEQUE

- ❖ Animation médiévale P 13
- ❖ Animation médiation animale P.14
- ❖ « 20 ans »de la Médiathèque P 14
- ❖ Clôture prix des lecteurs P 14
- ❖ Animation à venir P 14

➤ ADOS :

- ❖ Animation Eté P 14

➤ AUTRES INFORMATIONS

- ❖ Aquaval P 15
- ❖ Transport scolaire P 14 P 15
- ❖ Recensement P 15
- ❖ Maison du département P 16
- ❖ CPAM P 16

➤ ETAT CIVIL

P 17

➤ INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

- ❖ Don du Sang P 17
- ❖ Laur'en Fête P 17
- ❖ Jeu du palet P 17

➤ INFOS PRATIQUES

P 18

Feuille inscription maison fleuries détachable en fin de bulletin

REUNION DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

PRESENTS RIVALLAN Olivier, Maire ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoint, LORAND Evelyne, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie (21h30) pouvoir à Evelyne LORAND jusqu'à son arrivée, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne.

ABSENTS : GUEHENNEUX Jean-René (excusé) pouvoir à Pascal ROUXEL, BILLARD Emmanuelle (excusée), POILANE-TABART Valérie (excusée) pouvoir à Vincent DABOUDET, RAULT Sonia (excusée) pouvoir à Anne LEMEE

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

1 PROJET EOLIEN : INTERVENTION SOCIETE GAÏA ENERGY

La société Gaïa Energy présente au conseil municipal un projet éolien pour la commune. Les participants se présentent : Claire Peters et Simon, Rachel Jaunas du SDE 22 pour la SEM Energies.

Un power point est présenté aux membres du Conseil Municipal à l'appui des intervenants. La SEM (société d'Economie Mixte) Energies 22, créée en décembre 2018, accompagne les projets EnR (énergies renouvelables) sur le département des Côtes d'Armor. Les 4 principales énergies sont : l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie et le panneau photovoltaïque.

Les intervenants, tour à tour, mettent en évidence l'expérience de l'équipe avec les réalisations faites en Bretagne dont 11 parcs éoliens.

Ils précisent que leurs projets sont ouverts aux acteurs du territoire notamment pour les citoyens. Ils argumentent sur leur souhait de réaliser une communication élargie dès les stades de développement auprès de l'ensemble des parties prenantes et la mise en place d'un comité de pilotage.

La société explique ensuite les grandes étapes du projet avec la phase de rencontres avec les propriétaires fonciers et les exploitants et les différentes études préalables au dépôt du dossier d'autorisation environnementale en préfecture. La durée est d'au minimum de 2 ans. S'ensuivent la phase d'instruction du dossier et l'organisation de l'enquête publique (durée d'1 an environ).

Les intervenants présentent ensuite la zone d'étude du projet éolien en mettant en relief les différentes contraintes qui s'imposent telles que les distances à respecter avec l'habitat, les zones naturelles et humides, les divers réseaux, les faisceaux hertziens et l'aéronautique. Des photos illustrent les potentielles installations des 7 éoliennes au niveau de « La Ville Pierre », « Cargouët ».

Cette hypothèse permettrait une production annuelle de 69 Gwh. Il est précisé qu'une éolienne est recyclable et recyclée (90 % de sa masse).

Les retombées économiques estimées sont alors abordées avec des retombées fiscales annoncées de 60 600 euros par an (CET, IFR et TFPB) et 20 000 euros dans le cadre de la convention passée pour les chemins et câbles, soit des ressources potentielles de 80 600 euros pendant 30 ans.

Enfin, le point sur le financement participatif est abordé avec un taux d'intérêt annoncé à 7 % (exemple du projet de Mérillac-St-Launeuc).

Au départ des intervenants, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le principe du lancement de ce projet éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur le principe du projet éolien sur la commune.

2 ELABORATION DES ZAENR

Monsieur le Maire évoque la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

Loudéac communauté travaille actuellement à l'élaboration des cartographies communales pour que chaque commune délibère sur les ZAENR (zones d'accélération des Enr). Ainsi, il appartient à chaque commune d'arrêter sa cartographie. Loudéac communauté apporte ainsi un appui méthodologique et présente une cartographie de l'éolien le photovoltaïque et la méthanisation. Il est précisé que Loudéac communauté proposera une plateforme en ligne, à l'échelle de l'EPCL, pour permettre la concertation avec les habitants, les associations, les élus, les entreprises pour déposer leurs avis.

En application de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources

et types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergie renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes. Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

La Commune délibère aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2° alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

Elle peut également délibérer lors de l'identification de zones complémentaires en réponse à la demande du référent préfectoral (3° alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie).

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du processus d'élaboration des ZAE nR (article 15 de la loi du 10 mars 2023), le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, débattera sur la cohérence des zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public sera effectuée du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2024 selon les modalités suivantes : mise à disposition de la population d'une plate-forme de concertation en ligne à l'échelle de l'EPCI.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Eolien : voir plan « Eolien » : le conseil municipal retient le périmètre des 500 m
- Photovoltaïque : suivant critères annexés (cartographies)
- Méthanisation : suivant critères annexés (cartographies)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DEFINIR** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération ou définies suivant les critères annexés.
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département des Côtes d'Armor, sous forme cartographique (SIG) via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG ainsi qu'à Loudéac Communauté Bretagne Centre (EPCI dont elle est membre).

3 VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2023

Validation à l'unanimité des membres présents. Il est signé par le Maire et le secrétaire de séance, Françoise NIVET.

4 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE : PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le conseil municipal doit élire son président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur le Maire suggère de désigner Monsieur Yoan DANIEL pour qu'il présente les comptes administratifs 2023 (budget général et budgets annexes). Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal sur cette désignation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ELIT Monsieur Yoan DANIEL, président de séance.

5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : COMMUNE

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Pour la **section de Fonctionnement** comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 658 114.68 euros
- en recettes : 814 944.46 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **156 829.78 euros**

Soit un résultat cumulé excédentaire de : 167 399.49 euros.

Pour la **section d'Investissement**, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 133 917.46 euros
- en recettes : 276 219.09 euros

Soit un résultat **excédentaire** de : **142 301.63 euros**.

Un résultat cumulé **excédentaire** de 100 195.91 euros

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 208 541.00 euros et 146 444.00 euros en recettes.

Sur 15 membres en exercice : 10 présents, le compte administratif du budget communal 2023 est voté avec 13 votes pour (avec 4 pouvoirs).

6 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : ART DES CHOIX

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 pour le budget annexe « Art des Choix » qui s'établit ainsi

Le compte administratif de l'année 2023 pour le budget Art des Choix :

Pour la **section de fonctionnement** comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 6 123.26 euros
- en recettes : 6 008.05 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 115.21 euros**

Soit un résultat cumulé **excédentaire** de : 1 591.90 euros

Pour la **section d'investissement**, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 15 748.00 euros
- en recettes : 7 791.43 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 7 956.57 euros**

Soit un résultat cumulé **excédentaire** de : 5 391.27 euros

Le compte administratif 2023 du budget Art des Choix est voté à l'unanimité avec 13 voix pour (4 pouvoirs).

7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LOTISSEMENT HAMEAU DE LA FORGE

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 pour le budget annexe « Hameau de la Forge » qui s'établit ainsi

Le compte administratif de l'année 2023 pour le budget lotissement Hameau de la Forge :

Pour la **section de fonctionnement** comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 58 901.36 euros
- en recettes : 58 900.76 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 0.60 euros**

Soit un résultat cumulé **excédentaire** de : 3 599.40 euros

Pour la **section d'investissement**, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 58 900.76 euros
- en recettes : 25 715.27 euros

Il fait apparaître un résultat déficitaire de 33 185.49 euros

Soit un résultat cumulé déficitaire : 58 900.76 euros

Le compte administratif 2023 du budget lotissement Hameau de la Forge est voté avec 13 voix pour (4 pouvoirs).

8 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 : BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle des comptes administratifs tenus par l'ordonnateur, le comptable de la Trésorerie de Loudéac, doit établir une comptabilité complète pour permettre, en fin d'exercice, l'établissement des comptes de gestion, des différents budgets (principal et annexes). Ces tâches effectuées en parallèle répondent au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

Vu les comptes de gestion pour l'exercice 2023 dressés par le comptable public et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour le budget général et les budgets annexes et que toutes les opérations d'ordre ont été passées dans ses écritures.

Considérant que les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs 2023, dans ces conditions compte tenu de l'absence d'observations et de réserves, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion, lesquels sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Les comptes de gestion 2023 sont adoptés avec 13 voix pour (dont 4 pouvoirs).

9 REHABILITATION TIERS LIEU : AVENANT MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Cabinet EEUN portant sur un avenant pour la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 21 536.30 € HT, soit 25 843.56 euros TTC.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour (dont 4 pouvoirs), le Conseil Municipal ;

- VALIDE l'avenant n°01 pour les frais d'honoraires de la maîtrise d'œuvre du Cabinet EEUN pour un montant de 21 536.30 euros HT, soit 25 843.56 euros TTC.
- NOTE que le nouveau montant pour les honoraires s'élève à 64 556.30 € HT, soit 77 467.56 euros TTC.

10 SORTIE SCOLAIRES : ANNEE 2024

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 18 janvier dernier de l'équipe enseignante de l'école maternelle de GOMENE concernant la classe de découverte du littoral, programmée du 13 au 14 juin 2024. Il complète en communiquant le plan de financement de ce projet qui comprend 36 élèves, 2 enseignantes et 4 accompagnateurs. Le coût du projet s'élève à 4 093 euros. Il est demandé aux deux communes une participation de 360 euros correspondant à 10 euros par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- APPROUVE ce projet de classe de découverte du littoral pour les élèves de maternelles du RPI du Ninian
- VALIDE la participation communale de 360 euros.

11 VOTE DES SUBVENTION 2024

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations désignées ci-dessous :

Associations de la Commune :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Société de chasse	0
Laur'Art	150
Ass.Parents élèves RPI du Ninian	1 500
Club de l'Amitié	150
Etincelle	150
Agility (mise à disposition terrain)	0
La Ronde du Ninian (mise à disposition SdesF)	0
Ventoué du Ninian	150
Laur'en fêtes	1500
Tradichapelles	150
TOTAL	3 750 €

Autres

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ALSH DE PLEMET (2023)	5 192.04
ADOT 22 de Plérin	50.00
ADSM 22	50.00
Alcool assistance de Loudéac	50.00
Amicale Sapeurs Pompiers de Plémet	115.00
Assoc sportive Collège public Merdrignac	50.00
CIDF de St Brieuc	50.00
Comice agricole de Merdrignac	415.25
Croix rouge Française St BRIEUC	50.00
Donneurs de sang de Merdrignac	50.00
HEMERA (soins palliatifs) de Pontivy	50.00
Leucémie Espoir de Plédran	50.00
Ligue contre le cancer Tréguieux	50.00
Protection civile de SAINT-BRIEUC	75.00
Restaurants du Coeur de St Brieuc	80.00
Rêves de Clowns LORIENT	50.00
Solidarité paysans de Bretagne St Brieuc	50.00
Souvenir Français de Merdrignac	50.00
Toujours Belle la Vie	50.00
TOTAL	6 627.29 €

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES

10 377.29 €

12 AIDES SORTIES SCOLAIRES : VOYAGE A L'ETRANGER 2024

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions attribuées pour les voyages à l'étranger pour les élèves scolarisés dans les collèges et/ou dans les lycées.

La subvention sera donc de **30.00 euros par élève** pour les voyages à l'étranger.

Le conseil municipal confirme qu'un seul voyage à l'étranger sera subventionné par élève dans le courant de sa scolarité. Les jeunes devront avoir au préalable déposés une demande écrite avec un relevé d'identité bancaire. La liste des jeunes concernés sera demandée aux chefs d'établissement et la somme correspondante sera versée directement aux familles.

Cette décision est applicable pour la rentrée scolaire 2023-2024 et la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2024.

13 ENTENTE INTERCOMMUNALE : PARTICIPATION 2024

Monsieur le Maire fait part de la réunion de commission de l'entente intercommunale du 15 Février concernant la participation annuelle de chaque commune.

La commission a examiné l'ensemble des demandes de subventions des associations à savoir l'ASEC, les Familles Rurales, l'ADMR et Les Mains de Demain. Le montant annuel total est évalué à 117 000 euros auquel il faut ajouter le déficit pour l'ALSH d'un montant de 25 885.80 euros.

Le montant de la participation 2024 pour la commune s'élève à 11 521.59 euros. Il faut ajouter à cette somme une part pour combler le déficit de l'ALSH. La participation totale pour 2024 s'élève donc à 13 109.55 euros.

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la création d'une entente intercommunale du Pays d'Hardouiniais-Mené,

VU les termes de la convention d'entente signée par l'ensemble des maires en date du 6 juin 2018,

VU la décision de la commission d'entente intercommunale du Pays d'Hardouiniais-Mené en date du 15 février 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'entente vote, à la majorité de ses membres, les décisions soumises, qui font l'objet ensuite d'une validation des 9 conseils municipaux pour être exécutoires.

Après avoir présenté ce montant annuel pour 2024, le Conseil Municipal est invité à valider sa participation. Il est rappelé que désormais chaque commune verse l'aide à chacune des associations les montants les suivants :

1. ASEC :	4 135.96 €
2. Familles Rurales :	7 791.89 €
3. ADMR :	1 181.70 €
4. Les Mains de Demain :	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de la commission d'entente intercommunale pour 2024

14 ENTENTE INTERCOMMUNALE : ANIMATEUR SPORTIF- PARTICIPATION 2024

Monsieur le Maire fait part de la réunion de commission de l'entente intercommunale en date du 15 février concernant la participation annuelle de chaque commune pour le financement du nouvel animateur sportif.

Le montant de la participation 2023 s'est élevé à 2 468.31 euros, la participation pour 2024 est de 2 538 euros avec une proposition revalorisée pour 2 757.30 euros. La participation, à hauteur de 3 euros par habitant Dgf est retenue, soit une participation de 2 538.00 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **VALIDE la proposition de la commission d'entente intercommunale pour 2024**
- **S'ENGAGE à verser le montant de la somme demandée à savoir 2 538.00 euros au titre de l'année 2024.**

15 PROGRAMME VOIRIE 2024 : VALIDATION DES VOIES RETENUES

Monsieur Yoan DANIEL, Adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal, l'estimatif des travaux programme voirie, envisagé pour 2024, par la commission, réunie le 16 janvier dernier. 2 voies ont été retenues par la commission voirie. M DANIEL communique les choix, estimés par les services de l'ADAC.

Il est proposé de les retenir en tranche ferme la voie suivante :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| 1. Chantier 1 : VC n° 106 – 263 ml | 18 398.00 € HT |
| « La Ville Pierre » | 22 077.60 € TTC |

Et il est proposé de retenir en tranche optionnelle la voie suivante :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| 2. Chantier 2 : VC n° 220 – 180 ml | 9 949.00 € HT |
| « La Musse » | 11 938.80 € TTC |

- | | |
|--|-----------------|
| 3. Chantier 3 : point à temps automatique sur la Commune | 10 600.00 |
| | 12 720.00 € TTC |

Il est convenu qu'il est important de réaliser chaque année des travaux de réfection de la voirie. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle la décision de réaliser la réfection de la cour d'école cette année. Il propose donc de retenir en tranche ferme le chantier de « La Ville Pierre » et le point à temps automatique pour un estimatif de 28 998 € HT, soit 34 797.60 euros TTC. Le chantier de « La Musse », pour 9 949.00 € HT est maintenu en tranche optionnelle.

Après en avoir discuté, M le Maire propose de procéder au vote pour se positionner sur le programme voirie 2023 proposé.

Sur 15 membres en exercice et 14 votants (dont 3 pouvoirs),

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour VALIDE la proposition de la Commission Voirie.

16 PROGRAMME VOIRIE 2024 : PRESTATION ADAC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ADAC pour les prestations de l'élaboration du programme voirie 2024 d'un montant de 950.00 € HT, soit 1 140.00 euros TTC.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour VALIDE la prestation de l'ADAC pour la prestation de l'AMO pour un montant de 1 140 euros TTC.

17 AMENAGEMENT « LE CHÂBRE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions financières de l'ADAC au titre de l'AMO pour les prestations de l'élaboration du dossier de consultation du maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de « Le Châtre » (rues de l'Argoat, en continuité du Bourg, rue du Châtre et rue de l'Etrat). La prestation s'élève à 1 900.00 € HT, soit 2 280.00 euros TTC.

Il présente également la proposition financière de l'ADAC pour le suivi des études réalisées par le maître d'œuvre. Le devis s'élève à 1 140.00 € HT, soit 1 368.00 euros TTC.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour VALIDE les prestations de l'ADAC pour le lancement de la consultation pour 2 280 euros TTC et pour le suivi des études pour 1 368 euros TTC.

18 RYTHMES SCOLAIRES 2024-2025 : DEROGATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi. Il ajoute que les communes de Laurenan et de Gomené pour le RPI du Ninian avaient obtenu cette dérogation pour les rentrées de 2017 et 2018 et à nouveau en 2021.

Compte-tenu que la dérogation obtenue est antérieure à la rentrée de septembre 2022, il est nécessaire de constituer un nouveau dossier pour solliciter la dérogation.

Il est indiqué que le conseil d'école devra discuter également de cette dérogation. La date de la réunion est fixée au 14 mars prochain.

Monsieur le Maire consulte alors le Conseil Municipal pour savoir s'il est favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2024

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour

EMET un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours pour la rentrée 2024-2025.

CONFIRME les horaires tels qu'ils sont indiqués en annexe de la présente

INDIQUE que cette décision sera transmise à la Direction académique des services de l'Education nationale.

19 MONUMENT AUX MORTS : REFECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commémoration cantonale du 8 mai aura lieu cette année à LAURENAN.

Il a sollicité un devis auprès de Jacques GAUVRY de LOUDEAC pour la réfection du Monument aux Morts. Ce dernier a évalué les travaux de réfection en peinture à 1 800 euros. Il a suggéré de réaliser un nettoyage au préalable. Un devis a donc été établi auprès de Pro-Sab de SAINT-BARNABE pour le sablage. Il s'élève à 492 euros TTC.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de réaliser ces travaux de sablage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DONNE un avis favorable à ces travaux de réfection.**

- **VALIDE le devis de Pro-Sab de Saint-Barnabé pour la somme de 492 euros TTC.**

20 MOTION DE SOUTIEN : RN 164

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la proposition de motion de soutien de la Commune de Merdrignac a fait l'objet d'un envoi avec la convocation à cette réunion.

Monsieur le Maire explique que cette motion au sujet de la RN 164 a été adoptée par le conseil municipal de Merdrignac le 29 novembre dernier. Elle porte sur les itinéraires de substitution qui selon les élus ne sont pas adaptés à la grande circulation. Monsieur le Maire propose d'adopter la motion de soutien ci-dessous :

La Commune de Merdrignac a été destinataire de la lettre d'information concernant la RN 164 et l'aménagement qui en découle (info n° 05 octobre-novembre 2023). Cette lettre reprend les éléments des travaux secteurs Est et Ouest ainsi que le tracé de l'itinéraire de substitution de la section centrale.

Sur ce point, la Commune ne nie pas avoir été associée à une réflexion mais tient à préciser des points évoqués dans la lettre de la DREAL, qui sera publioposté dans les boîtes aux lettres des citoyens :

- Cet itinéraire de substitution de la section centrale, n'ayant pas été étudié par les services de l'Etat, lors des travaux en 2x2 voies entre les échangeurs de « la Boudardière » et celui de « la Ville Hubeau », différents tracés ont été proposés lors du dernier COPIL, à destination des élus. Puis, soumis à l'avis des riverains. Depuis deux ans, ce tracé fait l'objet de discussion entre les services de l'Etat (DREAL), les élus et les riverains. La population est associée dans un souci de transparence, de concertation, d'acceptation. A aucun moment, il n'y a eu validation d'un tracé par rapport à un autre.
- L'itinéraire présenté n'a pas été validé préalablement en COPIL, le dernier remontant déjà à plus de 15 mois (31/08/2022). Il n'a pas été tenu compte des réflexions concernant des carrefours, des élargissements ou créations de voies, de zone de croisement n'ont été entendu.
- Le tracé proposé semble problématique : il traverse des villages dont la voie n'est pas adaptée (élargissement, zone de croisement, ...).
- Il utilise aussi la voie de la communauté de communes (ZA La Héronnière) dense en transport (Ets Ferron, Ets Cheriaux). Les élus merdrignaciens ne cautionnent pas le tracé communiqué dans la lettre d'information et laisse la responsabilité de l'annonce à la DREAL.
- La communication d'un itinéraire non validé – les élus merdrignaciens ne peuvent prendre la responsabilité du tracé communiqué à la population, qui incombe à la DRAL.
- Cette communication semble inopportune. En l'état, le conseil municipal, considérant l'absence de concertation, ne valide pas cette proposition, qui va à l'encontre des propositions et discussions tenues ces derniers mois. Il appartiendra au service de la DREAL de répondre aux riverains et Merdrignaciens et non aux élus locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir la commune de Merdrignac dans cette adoption de motion de soutien.

21 ARCHIVES COMMUNALES : MAINTENANCE

Il est rappelé au Conseil Municipal les obligations qu'incombent à la Commune en matière d'archivage. Il rappelle au Conseil Municipal que des crédits doivent être inscrits pour leur conservation (article L 2321-2-2°) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est fait alors l'historique des travaux d'archivage, déjà réalisés, depuis 2011.

Le service des archives du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a été sollicité pour avoir un devis pour cette maintenance. L'état des lieux, réalisé le 05 janvier dernier, recense 13 mètres linéaires d'archives en attente de classement et à venir. Le service estime ce temps de travail avec la rédaction de l'inventaire à 70 heures. Compte-tenu du coût horaire (55 €), le devis s'élève à 3 850 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DONNE un avis favorable pour cette intervention pour réaliser l'archivage.**
- **VALIDE la proposition du Centre de Gestion des Côtes d'Armor d'un montant de 3 850 euros.**

22 QUESTIONS DIVERSES

❖ ANIMATION INTERGENERATIONNELLE AUTOUR DES CREPES

Madame Dominique ROUXEL, adjointe aux affaires sociales, présente un bilan au Conseil Municipal de la journée intergénérationnelle du 07 février dernier à la Salle des Fêtes. Elle rappelle que les bénévoles de la médiathèque et les membres de la Commission communale d'action sociale avaient préparé cet après-midi sur le thème de la chandeleur.

Deux temps étaient prévus : l'un pour les enfants avec un atelier confection de masques et l'autre avec l'accueil des personnes de 70 ans et plus. Un après-midi qui s'est terminé par une dégustation de crêpes. A noter la distribution de crêpes aux domiciles des personnes isolées par les membres de la commission.

Madame ROUXEL regrette l'absence et les retards de communication de la presse locale pour informer la population.

Elle retient que cette animation a été appréciée des participants.

❖ CARTE SCOLAIRE 2024 : SOUTIEN AUX COMMUNES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les communes concernées par la fermeture de classes à la rentrée de septembre 2024. 45 classes sont concernées sur le département des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- DECIDE de soutenir les communes concernées par une fermeture de classe à la rentrée de septembre 2024
- CONTESTE ainsi le projet de carte scolaire de 2024 annonçant le retrait de 45 classes sur le département des Côtes d'Armor, par la Direction Académique de Saint-Brieuc
- DEMANDE l'annulation des 45 fermetures de classe et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor
- PRECISE que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et aux sénateurs des Côtes d'Armor.

❖ COURRIER D'UN HABITANT

Monsieur le Maire interpelle Monsieur PINARD, présent dans le public, concernant la bonne réception de son courrier, transmis par mail ce jour. Il ajoute qu'il n'a pas pu transmettre ce courrier au Conseil Municipal, comme demandé, en raison des courts délais.

❖ BOUCHE D'ÉGOUT : RUE DES GOUEDES

Madame TAVAUX, présente dans le public, signale les nuisances de la bouche d'égout située devant sa propriété. Malgré les caoutchoucs apposés par le service technique, la plaque bouge notamment avec le passage de gros véhicules. Monsieur le Maire précise que la voie appartient au Département, il va le signaler au service technique départemental

❖ COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la Commission Finances la semaine n° 11 (du lundi 11 au mercredi 13 mars prochain). Les membres présents s'expriment pour le **mercredi 13 mars 2024, à 19 heures** en mairie. Une invitation va être adressée aux membres de cette commission.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'avec la M 57, les communes sont contraintes désormais à transmettre des documents budgétaires 12 jours avant la date du vote des budgets primitifs, soit en fin de semaine n° 11 si la réunion est fixée au 28 mars 2024.

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE

LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

Les personnes intéressées doivent déposer en mairie une demande écrite pour se positionner sur le lot repéré.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02 96 25 67 00 ou par mail : mairie.laurenan@wanadoo.fr

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE A LAURENAS

TERRAINS A VENDRE

HAMEAU DE LA FORGE

A 5 MIN DE L'AXE LOUDEAC-RENNES

LOTS DE 432 A 707 m²

A Partir De 7776 euros HT

Renseignements en mairie :
02 96 25 67 00
mairie.laurenan@wanadoo.fr

Lot	Surface (m ²)	Prix (euros HT)
LOT 1	432	610
LOT 2	610	707
LOT 3	707	610
LOT 4	610	610
LOT 5	610	610
LOT 6	593	610

❖ ELECTION EUROPEENNE DU 9 JUIN 2024

Le vote pour les élections Européenne du dimanche 9 juin se déroulera à la Médiathèque de 8h à 18h.

C'est un geste citoyen important ! Les députés Européens votent des lois qui impactent le quotidien de tous les citoyens de L'Union Européenne.

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, en savoir plus sur les conditions du vote, faire une procuration...Rendez-vous sur : www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/R51788

❖ CEREMONIE DU 08 mai 2024



La cérémonie cantonale du bassin de vie Hardouinai-Mené pour la **commémoration du 8 mai** a eu lieu à Laurenan. Belle cérémonie en présence de diverses personnalités, les sapeurs pompiers, gendarmes, quelques habitants de la commune et

des communes aux alentours, la fanfare de Ménéac qui a joué dans l'église et les diverses sonneries. Merci aux enfants de l'école pour leur participation active. A l'issue un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes.



❖ MISSION ARGENT DE POCHE



Encadrés par les employés communaux, Serge BARBE et Christophe TRAVAILLE aux espaces verts et Valérie MICHEL à la médiathèque, Charlène, Capucine, Margot et Quentin ont effectué le nettoyage du parterre situé à côté de la mairie et ont participé à la remise en état des allées du cimetière, en compagnie de bénévoles. Ils ont également effectué des collectes de déchets dans le bourg.

À la médiathèque, les jeunes ont couvert des livres et rangé les étagères selon un code spécifique. Les jeunes se sont montrés très motivés et consciencieux dans leur mission. Grand merci pour leur travail.

L'opération « Argent de poche » pourrait être reconduite durant les vacances estivales.

❖ DECORATIONS DE PÂQUES

Les abords des bâtiments publics communaux (mairie, médiathèque, église) s'étaient embellis de décorations de Pâques. Vous avez certainement découverts ces nouveaux personnages qui arboraient les espaces verts : poules, poussins, oisillons, lapins, cloches et jolis coco de Pâques égayent les parterres ...

Un GRAND remerciement aux bénévoles qui ont réalisé ces décorations avec seulement des produits de récupération.

Un GRAND merci à Monique, Maryse, Sylvie, Roland et Dominique pour avoir réalisé ces confectons et pour le temps consacré lors de ces ateliers au local technique.



❖ NETTOYAGE DU CIMETIERE

Merci aux bénévoles ayant répondu présents pour la matinée de désherbage au cimetière du mardi 16 avril et du mardi 23 avril avec les 4 jeunes de la mission Argent de poche. Merci aussi à Roselyne pour la confection des crêpes, offertes à la pause-café.

Bénévolat : n'hésitez pas à appeler la mairie pour tous renseignements sur le bénévolat

❖ COMPOSTEUR

Les composteurs sont arrivés au local technique. La 1ère distribution a eu lieu au local technique (8, Impasse de la Ligne) le 29 mai 2024.

Madame Mélissa VAN DAELE, animatrice du compostage du service déchets de Loudéac Communauté Bretagne Centre était chargée de la distribution du composteur et du bioseau (commandés en début d'année). Des explications ont été données et un guide a été fourni à cette occasion.



Si vous étiez dans l'impossibilité de venir ce jour-là, appelez la mairie au 02 96 25 67 00 ou par mail mairie.laurenan@wanadoo.fr. Une autre date sera alors organisée.

❖ ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS



Le samedi 25 mai, la commune a organisé une cérémonie d'accueil des enfants nés en 2022/2023 et des nouveaux habitants. Après le mot d'accueil de Mme ROUXEL Dominique, adjointe aux affaires sociales, les bébés ont reçu un livre et un bon d'inscription gratuit à la médiathèque. A l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié a été offert. C'était un moment de convivialité et de rencontre entre les habitants, les membres de la CCAS présents et quelques élus. Merci aux familles présentes.

❖ CONCOURS MAISON FLEURIES

Les personnes intéressées pour participer au concours des maisons fleuries, édition 2024, sont invitées à venir s'inscrire au plus vite au secrétariat de mairie **avant le 24 juin 2024**.

Vous trouverez le bulletin d'inscription détachable en dernière page.

N'hésitez pas à vous inscrire et à en parler à vos voisins et amis.



❖ EXPOSITION « HORS LES MURS »

Dans le cadre de l'exposition « Hors les Murs » intitulé Là-bas d'Ici, la commune va accueillir pour tout l'été l'exposition sur le thème de l'eau. Les panneaux seront mis aux mêmes endroits que les 2 années précédentes.

❖ INCIVILITES

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages de toute nature sur notre commune. Les agents municipaux ne sont pas là pour ramasser vos déchets ! Des déchetteries sont à vos dispositions pour vos dépôts d'encombrants et autres déchets (voir horaire en fin de bulletin dans infos pratique). Selon l'article R644-2 modifié par le décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 article 8 : **Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe soit 135€.**



➤ ECOLE RPI DU NINIAN

Inscription scolaire :

Pour inscrire votre ou vos enfants à l'école du RPI du Ninian :

a) prendre rdv avec le directeur pour visite de l'école : téléphone : 02 96 25 66 27

Un document d'accueil vous sera remis

Les documents à fournir : les photocopies du livret de famille et carnet de vaccinations

b) prendre rendez-vous avec la mairie **où l'enfant sera scolarisé** dans un 1er temps afin d'inscrire l'enfant sur la base élèves.

☎ Mairie de Laurenan : 02 96 25 67 00

☎ Mairie de Gomené : 02 96 28 48 09

🇫🇷 PERMIS PIETON

Les élèves de l'école de Laurenan du CE1 au CM2 ont passé leur permis piéton. Le vendredi 5 avril pour les CE1/CE2 et le lundi 8 avril pour les CM1/CM2. Deux gendarmes de Plémet sont intervenus à l'école. Ils ont diffusé des vidéos, revu certains points du code de la route, analysé et décrypté des situations fréquentes rencontrées par les piétons. Tous les élèves ont obtenu leur permis piéton. Bravo à nos 55 élèves !





VELODROME

Le 8 avril, les 31 élèves du CM ont découvert le vélodrome de Loudéac dans le cadre de la semaine olympique et paralympique. Ils ont participé à 3 ateliers sportifs autour du vélo : motricité, code de la route avec un parcours,... et un atelier quiz autour des JO.

LA MAISON DES DANGERS !

Mardi 21 Mai, les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 de l'école de Laurenan ont eu une intervention sur les risques domestiques proposée par Groupama. L'objectif était de sensibiliser les élèves afin d'appréhender au maximum tous les risques domestiques. Les élèves par petits groupes devaient passer devant 4 mises en scène de pièces de maison, garage, cuisine, salle de bain et salon. Ils devaient observer les scènes, puis avec des intervenants, discuter sur ce qui leur paraissait dangereux et trouver des solutions.



APE DU NINIAN

RANDONNEE DU 1^{er} MAI 2024

Cette 3ème édition de randonnée (1er mai) a été un vrai succès avec 91 vététistes et 426 marcheurs.



FÊTE DES ECOLES

La fête des écoles sera le dimanche 23 juin au Presbytère de Gomené. Un tombola est organisée. Les tickets sont en vente auprès des élèves. Voici les 1^{er} lots :

- 1^{er} lot : Carte cadeau « Thalasso en Bretagne » d'une valeur de 300€
- 2^{ème} lot : Salon de Jardin 8 places
- 3^{ème} lot : Bon cadeaux de 127€ chez Studio Mignot
- 4^{ème} lot : Bon d'achat de 75€ au restaurant « L'Art des Choix »

Un repas sera servi le midi sur réservation :

- Menu adulte 13€ : Kir, dindon grillé/frites/ratatouille, fromage, dessert au choix, café
- Menu enfant 5€ : saucisse/frites, crêpe

Les tickets sont en vente auprès des élèves et de Solène au 06.47.59.37.42.

MEDIATHEQUE

HORAIRE D'ETE A COMPTE DU VENDREDI 12 JUILLET

Comme chaque année, en juillet et août la médiathèque ouvre le vendredi au lieu du samedi aux mêmes horaires 10h-12h30... Donc cette année nous commencerons le **vendredi 12 juillet jusqu'au 30 août**. Fermeture du 14 au 16 Août.

ANIMATION MEDIEVALE

L'animation médiévale a été un grand succès. Les averses n'ont pas découragé les visiteurs...

Les petits comme les grands sont venus nombreux découvrir les différents stands et participer aux diverses activités.

Nul doute que cette initiative a permis au public d'en apprendre plus sur les habitudes de vie de l'époque médiévale grâce au campement de la compagnie des Obliti Milites.

La curiosité et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Merci à tous les exposants et bénévoles présents ce jour-là.



❖ ANIMATION : MEDIATION ANIMALE

Le 23 Avril, la médiathèque accueillait Isabelle Cramois de la ferme pédagogique "Le moulin à pattes" de Laurenan pour un atelier sur la médiation animale.



Les enfants et les résidents de la maison Saint Joseph ont appris de nombreuses choses : le régime alimentaire des différents animaux, les aliments autorisés et interdits pour leur bien-être, les soins nécessaires lorsque l'on a un animal chez soi...

Ensuite, ils ont découpé des fruits et des légumes pour composer une belle assiette et régaler Biscotte, Fidji, Marcotte (les cochons d'inde alpaga, péruvien...), Bleuenn et Nuage (les lapins)

Ulane la petite chienne de 5 mois a également conquis tout le monde par sa douceur et sa patience.

La rencontre s'est terminée par des jeux de devinettes pour tester les connaissances acquises lors de cet atelier enrichissant et convivial.

❖ 20 ANS DE LA MEDIATHEQUE: CA SE PREPARE !

La médiathèque a ouvert ses portes officiellement le samedi 16 octobre 2004.

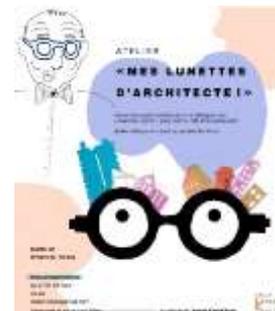
La cérémonie officielle des 20 ans sera le samedi matin 19 octobre à partir de 10 heures.

Plusieurs temps forts auront lieu dans la semaine :

Le mardi 15 octobre après-midi : projection du film "La belle Hélène" de Plumaugat ! de Florence DOTIN avec la participation de l'école et le grand public (animation intergénérationnelle).

Le mercredi 16 octobre après-midi : animation pour les enfants

Mélissa Raveneau qui était venue sur Laurenan pour un stage en préparation de son diplôme d'architecte est désormais illustratrice et artiste plasticienne. Elle organise des ateliers créatifs pour enfants à partir de 6 ans et ados.



❖ CLÔTURE PRIX DES LECTEURS



Mardi 21 Mai, à la Médiathèque a eu la clôture des prix des lecteurs de Loudéac communauté en présence de la Lauréate Lisa SANCHIS, designer et graphiste, auteur de la bande dessinée « la route du bloc ». Elle a expliqué sa façon de travailler, le choix du support, le sujet du livre, la mise en forme...Ce fût un échange très riche entre l'auteur et le public venu nombreux des autres communes et médiathèques de Loudéac communauté. Elle a dédié plusieurs livres dont celui de la médiathèque.

❖ ANIMATION A VENIR

■ **Jusqu'à fin juin**, exposition de documents prêtés par Mme CHEVALIER de « Tertignon » pour la cérémonie du 08 mai concernant son père qui a participé activement à la résistance pendant la 2nde guerre mondiale...

■ **En juin également**, exposition généalogique sur des familles de Laurenan... préparée par Michel LHOMME du « Châtre ».

■ **Mercredi 26 juin à 15h** : rencontre du bookclub autour du livre « The murmur of bees »

■ **Mercredi 03 juillet de 14h à 16h** : atelier informatique avec le service informatique de Loudéac Communauté

■ **Mardi 09 juillet de 10h à 12h** : animation « Partir en livres » sur le thème des jeux Olympiques avec l'illustrateur Romain GAROUSTE à partir de la BD «La cour à poils». Avec la scénariste Clémentine FERRY et l'illustrateur Romain GAROUSTE, viens imaginer une affiche sur les jeux olympiques avec les animaux à Versailles, créer des jeux BD ou participer à une chasse au trésor sportive !

Pour rappel « Partir en livres » est une manifestation organisée par le Centre National du Livre (CNL) sous l'impulsion du Ministère de la Culture depuis 2015.



POLE JEUNESSE : PROGRAMME MAI, JUIN ET JUILLET 2024

La Maison de la Jeunesse de Merdrignac propose aux jeunes de 11 à 17 ans diverses animations pour les mois de mai, juin et juillet 2024. Tous les jeunes de 11 à 17 ans, des 9 communes de l'Entente, peuvent participer à ces activités **gratuitement**. Un séjour à GUERLEDAN est organisé du lundi 1er juillet au vendredi 05 juillet 2024. 15 places sont disponibles pour ce séjour. **Le prix est de 200 euros**. Vous pouvez télécharger le planning des animations sur le site de la mairie de Laurenan.

Pour toutes activités, vous devez soit :

- retirer un bon d'inscription à la mairie
- Inscription auprès de l'animateur Quentin Le Verger au 07 64 45 23 29
- Par mail : afmerdrignac.jeunesse@gmail.fr

AUTRES INFORMATIONS

❖ ASEC : PISCINE AQUAVAL

La piscine Aquaval de Merdrignac a ouvert ses portes le mercredi 15 mai. Pour tous renseignements appeler au 02 96 28 49 08

Cet été, un **car gratuit** passera 1 fois par semaine pour un aller/retour à la piscine à partir du bourg. Le jour et les heures seront précisés ultérieurement via le site de la mairie, l'application Illiwap, les réseaux sociaux et les journaux.

ÉTÉ 2024

AQUAVAL
Piscine à Merdrignac

DU MERCREDI 15 MAI AU MERCREDI 25 SEPTEMBRE

HORAIRES AU PUBLIC

SAISON 2024	SAISON 2023
du mercredi au dimanche	du mercredi au dimanche
de 10h à 18h	de 10h à 18h

LEÇONS

Initiation enfants (du mardi au vendredi entre 9h et 11h) 20€

Initiation adultes (du mardi au vendredi de 19h à 20h)

Apprentissage (du mercredi au vendredi de 19h à 20h)

Jeux aquatiques pour les 8-14 ans (du mercredi au vendredi de 10h à 12h)

Soins de détente (du lundi au vendredi de 19h à 20h)

SABFS

Initiation enfants	20€	Initiation adultes (16 ans)	20€
Carte 10 entrées enfants	200€	Carte 10 entrées adultes	200€
Apprentissage enfant	10€	Apprentissage adulte	10€

Source et financement uniquement pour les plus de 16 ans

Piscine Aquaval - Lourdes communauté
Salle des fêtes ANHIER - 02 96 28 49 08
www.bretagnecentre.bzh

❖ TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025

RÉGION BRETAGNE

Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2024

Simple & rapide

→ Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh/transports-scolaires
02 99 300 300 (24h/24)
Du lundi au samedi de 8h à 20h

RÉGION BRETAGNE
Équipement territorial, Aménagement des transports et des déplacements, 3, rue Pierre de Guesle - CS 50027 - 22005 Saint-Brieuc Cedex

Inscriptions et nouveaux points d'arrêts

Les familles peuvent demander la création d'un point d'arrêt sous réserve de certaines conditions qui sont présentées dans le règlement des transports scolaires. Nous vous tiendrons bien entendu informés des suites données aux demandes relayées par votre commune, qu'il s'agisse d'un refus ou d'une étude via la procédure de création de point d'arrêt.

Vous retrouverez également une page dédiée à la sectorisation des transports scolaires 2024-2025 permettant d'orienter au mieux les familles vers l'autorité compétente pour réaliser l'inscription. Si votre commune gère les inscriptions à un service de transport scolaire pour les primaires, par délégation de la Région Bretagne, c'est la procédure d'inscription définie par la convention qui s'applique aux usagers de ce service. Si les inscriptions sont organisées par une agglomération, c'est la procédure d'inscription définie par cette dernière qui s'applique aux usagers du service.

Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site www.breizhgo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux interrogations des familles concernant l'inscription scolaire. Elles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au 02 99 300 300 accessible du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plaquette téléchargeable sur <https://www.laurenan.fr/transport-scolaire-2024-2025/>

Comment inscrire mon enfant au transport scolaire BreizhGo ?

Les inscriptions se font **sur Internet**.

1. Rendez-vous sur la page [transport scolaire](http://transport-scolaire)

2. Cliquez sur votre département de résidence
3. Cliquez sur le bouton « Inscription en ligne ».

Il est fortement recommandé de réaliser votre inscription **depuis un ordinateur** avec les navigateurs Chrome, Firefox ou la dernière version de Edge.

❖ RECENSEMENT

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Service-Public.fr vous explique.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

le STAR aime

www.defense.gouv.fr/jdc

Le [recensement citoyen](#) est obligatoire. Il permet d'obtenir une [attestation de recensement](#), d'être convoqué à [la Journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) et d'être [inscrit automatiquement à 18 ans](#) sur les listes électorales.

L'**attestation de recensement** permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou [en ligne](#). Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

À noter

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.

Quand faut-il faire son recensement ?

Le recensement citoyen est obligatoire et dépend de votre situation :

- un jeune né français doit se faire recenser **dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire** ;
- un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser **dans le mois qui suit** l'obtention de la nationalité française.

Exemple :

Un jeune né français, dont l'anniversaire est le 12 janvier, doit faire son recensement entre le 12 janvier et le 30 avril.

Un jeune obtenant la nationalité française un 4 juillet doit faire son recensement entre le 4 juillet et le 4 août.

Passés ces délais, vous pourrez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche est la même.

À noter

Jusqu'à vos 25 ans, vous devez déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par [mail](#), par [internet](#) ou par [courrier](#).

❖ MAISON DU DEPARTEMENT : LE SERVICE D'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE A VOTRE ECOUTE

Pour faire face aux difficultés que vous rencontrez, vous n'êtes pas seul
9 lieux de permanence pour rencontrer une assistante sociale
Prendre rendez-vous au **02 96 28 11 01** ou par mail
contactMDDCSASP@cotesdarmor.fr



Près de chez vous, vous pouvez rencontrer un professionnel digne de confiance

En entretien confidentiel, vous pourrez échanger sur vos difficultés et être accompagné sur

- Un soutien à la parentalité et à la gestion des conflits familiaux** (éducation des enfants, l'accompagnement aux victimes de violences familiales, accès à la culture, aux loisirs et aux vacances)
- L'insertion sociale et professionnelle** (retour à l'emploi, reconnaissance du handicap, accompagnement des allocataires du RSA, isolement)
- Vos difficultés financières** (besoins alimentaires, surendettement, accès aux aides financières)
- Vos difficultés liées au logement** (aide pour les impayés de loyer ou de factures d'eau, d'électricité, de gaz, de fuel ou de bois, insalubrité du logement)
- L'accès à vos droits** (ouverture de droits, protection des majeurs vulnérables, dispositifs d'accès aux soins)

LIEUX DE PERMANENCES :

- LOUDEAC : à la Maison du Département
- GUERLEDAN : au cabinet médical // CORLAY : à la Mairie
- PLEMET : à la mairie // LA CHEZE : au centre de santé
- UZEL : au Pavillon Météor // PLOUGUENAST : à la Mairie
- COLLINEE : au Centre Médico-Social
- MERDRIGNAC : à l'espace Sainte-Anne

Ouvert à tous
Sur rendez vous
Au **02 96 28 11 01**

Côtes d'Armor
le Département

❖ CPAM DES CÔTES D'ARMOR : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC



A compter du 29 avril 2024, les horaires d'ouverture des accueils du département évoluent. Les espaces libre-service seront désormais ouverts :

- A SAINT-BRIEUC : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- A DINAN, LANNION, GUINGAMP et LOUDEAC : de 9h00 à 12h00

A ces horaires, les espaces libre-service sont accessibles **sans rendez-vous**.

Comment prendre rendez-vous ?

- en se connectant sur son compte AMELI/rubrique agenda sur la page d'accueil
- par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel)

➤ ETAT CIVIL

Nécrologie



Rouillé Suzanne née Berthelot, 24 Lérignac, décédée le 11 mars 2024

Cocherel Marie-Pierre, 2, rue du Châtre, décédée le 25 mars 2024

Lelièvre Joël, 23, La Mare, décédé le 27 mars 2024

Minier Andrée née Goudin, 15, La Vigne, décédée le 05 avril 2024

Décès de notre doyenne

Mme André Minier née le 17 Septembre 1927 à St Gilles du Mené, a vécu sa jeunesse entre St Gilles et Fontainguet à Laurenan. Elle épousa Léon et exerça sa vie d'agricultrice aux Ruisseaux, courageuse, aimant le contact, l'entraide du quartier pour les différents travaux agricoles. De leur union, 3 garçons sont nés, Daniel, Christian et Armel. Andrée et Léon ont profité de leur retraite pour voyager avec le club des aînés, jardiner, garder leurs petits-enfants... En 2021 décès de Léon. Andrée a vécu seule entourée de ses enfants, petits-enfants. Ses obsèques ont été célébrées le lundi 8 Avril 2024.

La commune présente ses sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu un proche.

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC



Prochain don de sang à la salle des fêtes de Merdrignac

Le Mercredi 12 JUIN 2024 de 14h15 à 19h

Pour prendre RDV, il faut se rendre sur la page :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »

Prochaine sortie pour tous les donneurs et anciens donneurs le samedi 22 Juin 2024 au Barrage de la Rance, Fort LA LATTE, Cap Fréhel. Les informations vous seront communiquées via votre adresse mail et dans la presse.

PROCHAINES DATES 2024

Mercredi 18 Septembre 2024

Mercredi 20 Novembre 2024



🌍 LAUREN'EN FÊTE

Festival de musique le vendredi 7 juin 2024 à partir de 19h. restauration sur place. Ambiance assurée !

On vous attend !

🌍 BAGAD RAID : JEUX DE PALETS LE DIMANCHE 16 JUIN 2024

L'Europ'Raid c'est quoi? C'est un tour d'Europe culturel et solidaire de presque 10 000 kilomètres à travers 20 pays en 22 jours à bord d'une Peugeot 205. Nous parcourons l'Est de l'Europe, et ferons escale dans 20 capitales dans le but d'acheminer 70kg de matériels humanitaires pour les enfants.

Un jeu de palet? Du soleil? Des copains? Restauration et buvette? De la rigolade?

Nous avons tout ce dont vous recherchez !!

Alors rejoignez-nous le 16 juin à Laurenan pour notre tournoi de palets !!!

N'oubliez pas d'emmener vos planches et palets ainsi que votre bonne humeur !!! 😊

N'hésitez pas à en parler autour de vous !!

Plus on est de fous, plus on rit !!



➤ INFOS PRATIQUES

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Tél : **mairie de Laurenan : 02 96 25 67 00**

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08

France service Merdrignac

7, place du centre

02 96 56 98 43

merdrignac@france-services.gouv.fr

du mardi au vendredi de 9h à 12h

le samedi : 9h- 12h

DECHETTERIE PLEMET ouvert tous les jours du mardi au

samedi de 14h15 à 17h45

DECHETTERIE MERDRIGNAC :

Lundi : 14h - 17h45

Vendredi : 9h – 11h45

Mardi : 9h - 11h45

Samedi : 9h – 11h45 et

Mercredi : 14h - 17h45

14h – 17h45

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112

Pharmacie de garde : 3237

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10

CPAM : 3646

CARSAT : 3960

CICAS : 08 20 20 01 89

Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42

**CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES
ANNEE 2024**



BULLETIN D'INSCRIPTION

à déposer en Mairie pour le 24 juin 2024

NOM et PRENOM : _____

ADRESSE : _____

22230 LAURENAN

TELEPHONE :  _____

Dans quelle catégorie concourez-vous ?

(cocher d'une croix la catégorie choisie)



Publication mairie de Laurenan MAI 2024

CATEGORIES :

- 1^{ère} - BOURG MAISONS FLEURIES
- 2^{ème} - CAMPAGNE MAISONS FLEURIES
- 3^{ème} - FACADES SEULES FLEURIES
- 4^{ème} - COMMERCES FLEURIS
- 5^{ème} - POTAGERS FLEURIS

Définition des catégories :

- 1^{ère} : maisons fleuries **dans le BOURG** avec jardin fleuri visible de la rue (<1000 m²)
- 2^{ème} : maisons fleuries situées **en CAMPAGNE** avec jardin visible de la rue (<1000 m²)
- 3^{ème} : maisons **ne disposant pas de jardin visible de la rue** (balcon, terrasse, mur, fenêtre)
- 4^{ème} : Hôtels, restaurants, commerces fleuris
- 5^{ème} : potagers fleuris visibles de la rue ou ouvert au public

Un candidat classé 1^{er} de sa catégorie pendant 3 années consécutives, est classé « hors concours » pendant deux ans, s'il poursuit ses efforts de fleurissement.

N'HESITEZ PAS A ENCOURAGER VOS AMIS ET VOISINS A CONCOURIR !